

PROGRAMME Spécial Espèces du 20 octobre

Vendredi 19 octobre

17 h30 Tirage au sort des bateaux et désignation des commissaires de bord, salle de l'A.R.P.S.M., sur le Môle Central, face au ponton 46.

Samedi 20 octobre 2018

7h00 Rassemblement des concurrents au port des Minimes
Cale de mise à l'eau, "Digue du Bout Blanc".

7h15 **Briefing avec les skippers et les commissaires de bord pour les consignes.**
Distribution de la strouille

7h30 Embarquement sur les bateaux et départ.

9h30 Début de pêche

15h00 Fin de pêche

16h00 Retour des bateaux "Ponton 46".

16h30 Remise des fiches Commissaire au local de l'A.R.P.S.M. , Môle Central, face au ponton 46.

Plancha/buvette

18h00 Proclamation des résultats.
Remise des récompenses.
Pot de l'amitié.

Ensemble respectons la Mer et son Environnement

REGLEMENT

- Concours fédéral "OPEN" « Spécial Espèces No-kill»
- Pêche à une seule canne et trois hameçons maximum.
- Bas de ligne ne pouvant en aucun cas dépasser la longueur de la canne.
- Strouille (4 paquets fournis), supplément autorisé.
- Il n'y aura pas de pesée, les pêcheurs peuvent conserver leurs prises après avoir marqué le poisson en coupant la nageoire caudale inférieure.

ZONE DE PECHE :

Le PERTUIS D'ANTIOCHE, limité dans l'ouest par la longitude 001° 30' 000, dans le nord par les côtes de l'île de Ré et son pont, et dans le sud par la latitude 46° 03' 000

LE CLASSEMENT :

- Au plus grand nombre de points.
- Les poissons n'étant pas pesés, ils seront comptabilisés sur la fiche commissaire selon un barème précis : **4 pts** pour Congres, raies, bars et maigres ; **3 pts** pour sparidés, roussettes, merlans, lieus, merlus, **2 points** Espèces non spécifiées, **1 pt** pour les tacauds, chinchards, maquereaux, orphies,. Tous ces poissons devront respecter les mailles indiquées sur la fiche commissaire.

Limité à 10 poissons par espèce

Bonus de 50 points par espèce

On départage les ex-æquo au plus grand nombre d'espèces, si deuxième égalité, au plus grand nombre de points sur le plus gros coefficient (nb de 4 pts ou nb de 3 pts etc).

RAPPELS :

Le classement ne sera pris en compte que si le commissaire ramène la goulotte de mesure propre.

- Le commissaire de bord est Responsable du bon déroulement de la compétition.
 - Avec l'aide des autres pêcheurs il comptabilisera les prises, les inscrira sur la fiche commissaire et veillera à faire signer chaque concurrent à la fin du concours .
 - Il ramènera la fiche commissaire au local ainsi que la fiche de défraiement Skipper signée.